

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: [1]

Artikel: Le Service de Sécurité de la Police Militaire (SSPM)
Autor: Schneeberger, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sécurité Militaire

Le Service de Sécurité de la Police Militaire (SSPM)

Lt col Olivier Schneeberger

Cdt rempl SSPM

Dans les précédentes revues, plusieurs thèmes ont été présentés s'agissant des diverses structures qui constituent, à ce jour, les rangs de la Sécurité militaire. Deux détachements atypiques de milice sont relativement mal connus car leurs missions particulières et sensibles ne permettent pas un descriptif trop exhaustif. Il s'agit notamment du DPCF (Département de Protection du Conseil fédéral); unité déjà présentée dans RMS et du SSPM (Service de Sécurité de la Police Militaire; en allemand: Sicherheitsdienst der Militärpolizei SDMP). Tous deux présentent les caractéristiques de troupes « semi-professionnelles » car elles sont constituées tant de militaires professionnels que de policiers oeuvrant en Suisse dans les Corps de Police.

L'objectif étant de réunir les compétences professionnelles pratiquées au quotidien et de servir notre Armée en garantissant un état d'engagement permanent plus particulièrement dans des domaines spécifiques liés à la protection policière et à l'investigation criminelle. S'agissant du SSPM, cette troupe est constituée de 260 hommes dont la plupart des militaires sont des policiers actifs dans le domaine judiciaire. S'ajoutent également des militaires issus des ER de soldats et grenadiers de police militaire qui effectuent leurs cours de répétitions dans des tâches multiples auxquelles ils ont été formés. Le champ missionnel du SSPM, basé sur l'article 100 de la loi sur l'armée, prévoit notamment qu'il est compétent pour apprécier la situation militaire en matière de sécurité. Il veille à la protection d'informations et d'objets militaires ainsi qu'à la sécurité informatique. Le SSPM exécute, dans le domaine de l'armée, des tâches en matière de police criminelle et de police de sûreté notamment en évoluant dans le cadre d'une enquête judiciaire ordonnée par un juge d'instruction.

Le cœur de compétence se situe donc sur l'observation d'une ou plusieurs personnes, de collecter toutes sortes de renseignements et d'indications permettant la constatation de faits d'enquête. Il s'agit également de travailler dans des conditions difficiles dans les milieux

urbains, suburbains ou plus ruraux quelque soient les emplacements en Suisse. De plus, dans le cadre d'une mise sur pied pour un service de promotion de la paix, d'un service d'appui ou d'actif, le SSPM prend des mesures préventives pour assurer la sécurité de l'Armée contre l'espionnage, le sabotage ou d'autres activités illicites en procédant à la recherche du renseignement.

Dans ce cadre et de nos jours, à la lumière des techniques dévoilées dans le cadre de toutes les émissions policières à la télévision et dans les médias, la tâche devient de plus en plus ardue sur le terrain. Il en ressort donc une utilisation de moyens techniques plus conséquents dont dispose le SSPM dans le cadre de ses missions car la thématique de la contre-observation, la contre-filature et l'anti-observation s'est, en corollaire, drastiquement professionnalisée et demande, de la part des militaires du SSPM, de nouvelles connaissances et une adaptabilité intense et quotidienne.

Enfin, lorsque les membres du SSPM sont convoqués pour un service d'appui ou un service actif, ils assurent la protection des personnes qui exercent la charge de Conseiller fédéral, de chancelier de la Confédération ou d'autres personnes encore. Evidemment, ce travail s'effectue en étroite collaboration avec le DPCF.

Au vu de ce qui précède, le SSPM travaille aussi et en lien très étroit avec le Département du contre-renseignement (Dét contrR) dont les membres font également service au sein du SSPM pour les CR. Ces deux entités, l'une de milice et l'autre, composante professionnelle, forment donc les éléments de la sécurité militaire de la protection de l'Armée contre l'espionnage, le sabotage et d'autres activités illicites.

En effet, le contre-espionnage est une activité de défense de la sûreté intérieure, permanente, pluridisciplinaire et relative à la menace dont on ne peut venir à bout qu'en collaborant avec les autorités fédérales, les

administrations, les polices et organisations partenaires étrangères compétentes.

C'est ainsi que les membres constituant le SSPM sont, en majeure, partie des policiers oeuvrant dans ces domaines particuliers et possédant des compétences « métier » et « terrain » leur permettant d'accomplir des missions sensibles dans notre pays ou à l'étranger. Le panel des incorporés est aujourd'hui composé de personnels issus des polices cantonales, de l'administration fédérale (Police fédérale), des Services de renseignements de la Confédération, du Corps des Gardes-frontière, de membres du Ministère public de la Confédération et des cantons, tous brevetés aux grades d'officiers spécialistes pour ceux qui n'ont pas suivi de cursus de cadre militaire. Enfin, le SSPM est organisé selon une structure bataillonnaire, avec à sa tête un Commandant au grade de colonel, un remplaçant au grade de lieutenant-colonel et un état-major de bataillon avec une articulation classique des tâches S1 à S7 avec, en surcroît, un officier juridique spécialisé pour toutes les questions légales. Le SSPM possède également un détachement d'Etat-major classique prestataire de service constitué de militaires effectuant leurs cours de répétition. Ensuite, s'agissant de l'aspect opérationnel, 5 détachements opératifs constituent la partie opérationnelle tous capables d'évoluer dans toutes les villes et régions de notre pays. Nos cours de répétition n'ont pas de limites de secteur et chaque service s'effectue sur l'entier de notre territoire. Bien que cette unité soit constituée de policiers et de professionnels, il n'en demeure pas moins que l'entraînement et l'instruction doivent s'effectuer durant chaque service de troupe. Ainsi, depuis l'an dernier, bien que le service militaire s'effectue en majeure partie en habits civils au vu des missions décrites, des journées d'instruction « verte » ont été réintroduites. L'entraînement au tir, aux techniques d'intervention et d'interpellation sont dispensées et rafraîchies car les méthodes d'intervention et d'arrestation peuvent parfois diverger entre les différents Corps de police représentés. A cet effet, la collaboration avec les Détachements spéciaux de la Police militaire (Dét spéc PM) sont intenses et permettent également aux uns et autres d'apprendre à se connaître. A cet effet, il sied de préciser que l'Etat-major de la Sécurité militaire facilite et favorise ces échanges et que le langage entre la police civile et militaire est identique.

Notre prochain CR se déroulera en octobre et novembre prochain et à cet effet, l'EM du SSPM s'est réunit à Stans en avril dernier durant une semaine durant laquelle un exercice bataillonnaire a été organisé. En octobre prochain, il s'agira de travailler sur un scénario complexe durant lequel la quasi totalité de nos forces opérationnelles du SSPM seront engagées ainsi qu'une structure nouvelle et moderne de commandement. A cet effet et durant cette phase de préparation, nous avons reçu le Commandant de la Sécurité militaire, le Br Beat Eberle qui n'a pas manqué de suivre avec attention nos idées en y apportant ses recommandations et ses ordres en matière d'engagement. En effet, notre Commandant ayant été ancien commandant d'une police cantonale,



nous profitons grandement de ses expériences de conduite dans ce domaine complexe touchant nos missions. L'exercice est à présent en phase de finalisation et nous nous réjouissons d'ores et déjà d'entrer en service pour notre CR 2013.

O. S.